



**Programme
pour l'eau et
l'assainissement**

Un partenariat international
pour aider les populations
défavorisées à avoir un accès
durable à des services d'eau
et d'assainissement améliorés

**Les opérateurs
indépendants de l'eau
potable et de
l'assainissement**

NOUVEAU MAURITANIE

Région de l'Afrique de l'Ouest
et du Centre

Séverine Champetier
Mohamad Moctar
Mohameden Fall

PO BOX 18413
DIAQUE
BA CODE: 18413
LC
824 MRNO 00



INSTITUT
DE LA BANQUE
MONDIALE



Deutsche Gesellschaft für Technische
Zusammenarbeit (GTZ) GmbH
pour le compte du
Ministère Fédéral Allemand
de la Coopération Economique
et du Développement



824-MRNO00-18413

Le poids des opérateurs privés dans la filière Eau potable¹

Inexistant dans la production d'eau à Nouakchott mais essentiel dans les petits centres ...

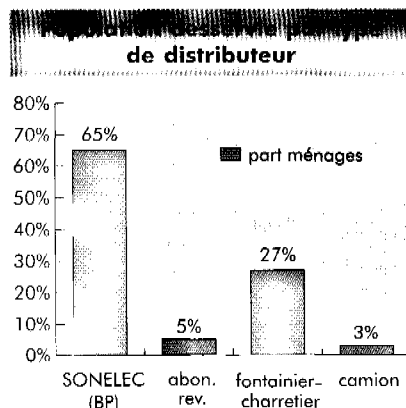
La Société Nationale d'Eau et d'Electricité (SONELEC) a le monopole de la production d'eau potable pour l'alimentation de Nouakchott et de 9 autres centres urbains. Une trentaine de forages situés à 65 km de la capitale assurent une production de 35 000 m³/jour.

Par contre, la plupart des centres secondaires sont alimentés par des réseaux d'alimentation en eau potable installés par la Direction de l'Hydraulique et exploités par des concessionnaires privés.

Les puits, inexistant à Nouakchott et progressivement abandonnés dans les petits centres, ne constituent pas une alternative aux réseaux de la SONELEC ou des concessionnaires d'AEP.



¹ Taux de change: 100 Ouguiya (Um) = 300 Fcfa = 3 FF



... et prépondérant dans la distribution d'eau dans les quartiers périurbains et les petits centres

A travers un réseau de 13 367 branchements privés en 1997, la SONELEC assure l'essentiel de la distribution d'eau aux populations de Nouakchott. Mais cet accès direct à l'eau bénéficie avant tout aux populations des quartiers centraux et quartiers périphériques lotis.

Les populations plus pauvres des zones périurbaines ont recours aux opérateurs privés.

Des abonnés SONELEC des quartiers périphériques lotis revendent l'eau à leur voisinage et plus largement aux populations des quartiers non desservis.

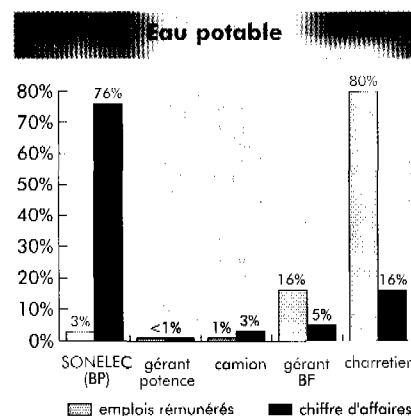
Des gérants de bornes-fontaines (239) approvisionnent les charretiers qui desservent les ménages non raccordés, dans la ville et ses alentours. Les quartiers les plus ensablés sont desservis par des charretiers équipés d'un seul fût. Seules quelques familles à proximité des bornes-fontaines n'ont pas recours aux charretiers.

Deux gérants de potence assurent l'approvisionnement de camions citernes qui desservent des ménages à revenus moyens et élevés, non raccordés au réseau SONELEC, et plus ponctuellement, les populations des villages environnants, inaccessibles aux charretiers. Les camions-citernes

municipaux qu'alimente gratuitement la potence de la Commune, auraient en charge l'approvisionnement en eau des administrations et des populations défavorisées.

Un poids variable dans le chiffre d'affaires du secteur, mais toujours des activités génératrices d'emplois

La filière Eau potable à Nouakchott, représente un chiffre d'affaires global de 1 974 504 000 Um. La SONELEC en assure les 3/4 tandis que les camionneurs et surtout les charretiers assurent le reste.



Mais la SONELEC emploie à peine plus 3% du personnel du secteur alors que les opérateurs privés représentent près de 96% des emplois rémunérés de la filière. Les gérants des 239 bornes-fontaines de Nouakchott, aidés de leur fontainier, approvisionnent près de 2 390 charretiers.

Par contre le poids des opérateurs privés dans le chiffre d'affaires et le nombre d'emplois du secteur restent importants dans les centres secondaires. Plus de 190 exploitants concessionnaires du réseau d'AEP assurent l'essentiel du service en eau de ces villes, accompagnés d'équipes plus ou moins étoffées selon l'importance des réseaux.

L'offre de service des opérateurs privés

Pour une livraison d'eau à domicile

Opérateurs	Types de services et zone d'intervention	Prix de vente Um/m ³
Eau potable		
Gérant de BF	<ul style="list-style-type: none"> vente d'eau à partir de bassins enterrés, alimentés par des BF raccordées au réseau SONELEC approvisionnement des charretiers (fût 200 l., parfois bidons) dans les quartiers centraux et périphériques; plus rarement, approvisionnement des familles logeant à proximité de la BF (seaux et bassines) 	175
Charretier	<ul style="list-style-type: none"> livraison d'eau à domicile par charrette à traction asine vente d'eau en quantité moyenne (1 à 2 fûts de 200 l.) prix variable selon la distance au point d'eau, le degré d'ensablement des rues, la disponibilité en eau sur le réseau SONELEC rayon d'action limité par les distances et l'ensablement des quartiers 	500-750 voire 1500-2500 en cas de pénurie
Gérant de potence	<ul style="list-style-type: none"> vente d'eau aux camions citernes privés à partir de potences appartenant au CDHLCPI fourniture d'eau potable en grande quantité (4 à 12 m³) parfois possibilité d'un service de maintenance des camions par un mécanicien mobilisé par le gérant prix fixe mais facilités de paiement possibles : avance sur la consommation d'eau prévue pour l'achat du gasoil, avoir sous forme de tickets valables pour le prochain achat d'eau ainsi qu'au restaurant et à la boutique proches dans les quartiers périphériques 	200
Camion-citerne	<ul style="list-style-type: none"> livraison d'eau à domicile par camion citerne d'occasion adapté au terrain sablonneux fourniture d'eau potable en grande quantité (citerne de 4 à 12 m³) prix variable selon les charges d'entretien du camion, l'éloignement de la localité desservie dans les quartiers non desservis par les charretiers car éloignés et ensablés principalement vente aux populations à revenus moyens et nanties disposant de gros réservoirs en béton, ponctuellement à des villages trop éloignés pour les charretiers, et à des chantiers de construction. 	750 au minimum
Abonné-revendeur	<ul style="list-style-type: none"> vente d'eau au détail à partir d'un BP raccordé au réseau SONELEC fourniture d'eau potable de bonne qualité dans tous les quartiers mais plus spécifiquement dans les concessions occupées par plusieurs familles ou locataires 	plus de 175
Concessionnaire de réseau AEP	<ul style="list-style-type: none"> réalisation d'extensions et de branchements privés, vente d'accessoires vente d'eau au détail à partir de BF et BP raccordés à un mini-réseau alimenté à partir d'un forage équipé d'une électropompe immergée fourniture d'eau potable au détail tarif unique, abonnement et plutôt facturation mensuelle au BP progressivement auprès de toute la population des petits centres secondaires au fur et à mesure de l'extension du réseau 	70-150 selon la taille du réseau

Première préoccupation des populations de Nouakchott à laquelle s'efforce de répondre les opérateurs privés : la livraison d'eau à domicile dans les quartiers desservis par le réseau SONELEC et au delà, dans les quartiers périphériques. D'où le rôle essentiel des transporteurs d'eau, charretiers alimentés par les fontainiers, camions citernes alimentés par les gérants de potence.

Dans les centres secondaires desservis par des concessionnaires de réseau d'AEP, la demande porte davantage sur l'installation de branchements privés que de bornes-fontaines progressivement abandonnées au fur et à mesure que s'étendent les réseaux.

Face à l'offre de service public

La délégation de gestion : une politique évolutive



Sous tutelle du Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie, la Société Nationale d'Eau et d'Electricité (SONELEC), a depuis 1975 le monopole de la production, de la distribution et de la commercialisation de l'eau à Nouakchott et dans les principaux centres urbains.

La politique nationale consistait tout d'abord à impliquer dans la distribution d'eau potable les collectivités locales créées en 1989. Des secrétaires généraux de mairie géraient ainsi les régies mises en place. La SONELEC a ensuite délégué la gestion des bornes-fontaines à des opérateurs privés qui ont investi (de 300 à 400 000 UM) dans la réalisation de réservoirs en béton. Depuis 1998, la gestion des nouvelles bornes-fontaines est confiée à des jeunes diplômés au chômage, salariés du Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté

DES CAMIONS-CITERNES, POUR UN APPROVISIONNEMENT A DOMICILE EN GRANDE QUANTITE

Face à la forte demande pour une livraison d'eau à domicile, des opérateurs privés ont investi dans l'achat de vieux camions-citernes adaptés à la conduite dans les zones ensablées. Il y en aurait une cinquantaine alimentés par 2 potences gérées par le Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et pour l'Insertion (CDHLCPI).

La moitié de ces camions appartient à des privés vendeurs d'eau qui desservent les populations de la périphérie de Nouakchott : ménages à revenus moyens et nantis non raccordés au réseau et équipés de réservoir en béton, populations démunies des villages environnants inaccessibles aux charretiers, localités situées sur les axes routiers de l'Est et du Sud dépourvues de ressources exploitables, et chantiers de construction de maisons.

L'autre moitié appartient à des sociétés les utilisant pour leurs propres besoins : sociétés de pêche, Port autonome de Nouakchott, industrie laitière, sociétés du bâtiment. Une dizaine de camions de sociétés du bâtiment assurent également la vente d'eau après l'approvisionnement de leurs chantiers de construction.

Une dizaine de camions municipaux alimentés par la potence de la Commune assure parallèlement une desserte non commerciale des administrations et autres services publics, et de quelques familles défavorisées de Nouakchott.

LA CONCESSION DE MINI-RESEAUX D'AEP, UNE SPECIFICITE DE LA MAURITANIE

Le principe de cette « concession » consiste à confier à un opérateur privé, par contrat passé avec la Direction de l'Hydraulique, la gestion et la maintenance des différents équipements des stations de pompage.

Les principales responsabilités du concessionnaire, telles que définies par son cahier des charges, sont la production, la distribution et la vente d'eau potable aux conditions tarifaires fixées par la SONELEC, l'entretien courant et la maintenance légère des équipements, la gestion technique et financière des réseaux, le paiement d'une redevance à la Direction de l'Hydraulique et d'une taxe à la Commune.

A Guerou, centre secondaire de 15 000 habitants, le service de l'eau est assuré par Mohamed El Moustapha Lemine, ingénieur hydraulique devenu concessionnaire du réseau d'AEP de son village, suite à un appel d'offres. En relation directe avec sa clientèle, il répond à la forte demande par la mobilisation d'une équipe de 10 personnes, l'extension progressive du réseau entre 1995 et 1999 (15 km de secondaire et 40 km de tertiaire) et l'installation de 1 450 branchements privés (investissement de 50 000 000 UM). Il vend l'eau à 80 UM/m³.

UNE OFFRE DE SERVICE PUBLIC ENCORE LIMITEE

Types de services de la SONELEC et zone d'intervention

Vente d'eau dans les quartiers centraux et aux abords des quartiers périphériques de Nouakchott et de centres urbains

- par BP aux ménages et administrations : abonnement, facturation bimestrielle, tarif à 3 tranches
- par BF aux fontainiers SONELEC et aux salariés du CDHLCPI : facturation mensuelle, tarif unique
- par Potence aux camions-citernes

Coût du raccordement

20 000 UM pour
10 mètres linéaires

Pas de caution
pour BP et BF
(mais paiement des
arriérés par le nouveau
gérant)

Prix de vente en UM/m³

Tarif 3 tranches au BP :

85 (0-10 m³/mois)

168,4 (11-20 m³/mois)

211,7 (>20 m³/mois)

Tarif unique BF et potence :

77,9

et pour l'Insertion (CDHLCPI). Ce nouvel arrangement par rapport à la politique de délégation de gestion pratiquée par la SONELEC, peut rendre incertain le devenir des concessionnaires SONELEC et de leurs investissements.

Par ailleurs, elle poursuit les abonnés-revendeurs et n'a pas de politique particulière à l'égard des charretiers, malgré leur rôle non négligeable dans la distribution d'eau.

Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie à travers sa Direction de l'Hydraulique a également la responsabilité du service de l'eau en milieu rural et dans les petits centres.

Depuis 1982, ont été installés plus de 150 petits réseaux d'AEP et une centaine de forage motorisés en zone pastorale. Des comités villageois en assuraient la gestion puis les communes rurales. A partir de 1993, la gestion et la maintenance de plusieurs stations

de pompage ont été déléguées par décret à des opérateurs économiques privés, souvent de jeunes diplômés au chômage. Ils seraient 190 « concessionnaires » pour 260 systèmes motorisés.

La politique de branchements sociaux et la pratique de tarifs sociaux depuis 1992, ne suffisent pas à répondre à la forte demande, notamment des populations des quartiers périphériques.



Le manque de pression dans les conduites du réseau SONELEC oblige les usagers des bornes-fontaines à puiser l'eau avec cordes et délious (puisettes en caoutchouc) dans des bassins enterrés. Le même système de bassins enterrés, mais avec des volumes plus faibles, existe au niveau des branchements privés dans les maisons de nombreux quartiers. La qualité de l'eau s'en ressent.

Cependant, depuis 1998, le CDHLCPI avec la Commune de Nouakchott et l'UNICEF mettent en place un nouveau modèle de bornes-fontaines devant permettre le remplissage direct des fûts et seaux à partir de robinets branchés sur un réservoir surélevé.

Perspectives de développement de l'activité des opérateurs privés

Nouakchott, une ville ensablée qui s'étend, et des petits centres qui se multiplient



Nouakchott, est une ville de plus de 700 000 habitants située en zone aride.

L'essor de la population s'est accompagné de la création anarchique de nouvelles zones périurbaines. Ces quartiers sous-équipés ainsi que les villages environnants restent d'accès difficile à cause de l'ensablement.

Mais la croissance urbaine en Mauritanie se caractérise également par l'émergence et la multiplication de petits centres qui attirent nombre de ruraux en quête d'équipements modernes et



... MAIS DES RESSOURCES EN EAU LIMITEES POUR NOUAKCHOTT

A cause de l'aridité du climat (pluviométrie de 150 mm par an) et de la proximité de la mer :

- aucune eau de surface si ce n'est la mer dont l'exploitation par une usine de désalinisation a été abandonnée ;
- nappe phréatique salée, impropre à la consommation et ne permettant pas l'exploitation de puits ;
- nappe souterraine exploitée par une trentaine de forages équipés de pompes immergées. Le champs captant d'Idini, situé à plus de 65 km à l'Est de Nouakchott sur la Route de l'espoir, sont la seule source d'alimentation de la capitale.

de services urbains. La population de ces petits centres de 3 à 15 000 habitants, représente plus du tiers de la population urbaine totale du pays.

Des opérateurs privés qui se mobilisent

Des contraintes d'ordre juridique rendent incertain l'avenir de certains opérateurs privés : délégation de gestion plutôt que réelle concession pour les concessionnaires de réseaux dans les centres secondaires, statut de salarié du CDHLCPI pour les gérants des nouvelles bornes-fontaines et potences alors que d'autres ont un

contrat de délégation de gestion avec la SONELEC.

Mais l'existence d'organisations embryonnaires autour des lieux d'approvisionnement et plus formelles autour des questions de maintenance rend compte du potentiel de développement de certains opérateurs privés.

Quelques propositions

A l'issue de la Conférence de Bamako (25-29 septembre 1999), des représentants de la Mauritanie ont notamment avancé les priorités suivantes :

- Réviser les lois afin que ces opérateurs soient officiellement

ET LES CENTRES SECONDAIRES

- aucune eau de surface sauf le fleuve pour certains centres ;
- parfois nappe affleurante contribuant à l'alimentation de puits traditionnels ;
- nappe souterraine exploitée par des forages équipés d'électropompes immergées.

reconnus et autorisés à intervenir ;

- Discuter avec l'administration les prix établis (préférer la concurrence pour déterminer les tarifs

